



RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET DES CABINETS MINISTÉRIELS

Exercice financier : 2020-2021

Trimestre : octobre-novembre-décembre 2020

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel du cabinet de la ministre Sonia LeBel	39 580,00 \$
Personnel du cabinet du ministre Éric Caire	6 944,15 \$
Personnel du Secrétariat du Conseil du trésor	10 136,92 \$
Total ¹	56 661,07 \$

¹ Le montant inclut les allocations de séjour et les dépenses associées aux gardes du corps et chauffeurs des ministres.